

L'attraction urbaine

Soixante-cinq ans d'observations sur Abidjan

Marc LE PAPE*

Albert HIRSCHMAN (1991) a distingué trois arguments propres à la « rhétorique réactionnaire » au cours des deux derniers siècles. La notion d'effet pervers désigne cette manière d'argumenter qui consiste à révéler les conséquences nécessairement désastreuses d'actions « bien intentionnées » : les secours aux indigents font de l'indigence une « profession autorisée », l'extension de la démocratie se convertit en « tyrannie de la majorité ». La thèse de l'inanité tient toute tentative rénovatrice pour illusoire. Enfin l'argument de la mise en péril : il ne discrédite pas directement les réformes, mais leur oppose les conséquences inacceptables qu'elles entraînent sur des progrès acquis antérieurement ; l'extension du suffrage universel menace des libertés ancestrales, l'essor de l'État-providence présente un danger pour l'initiative individuelle.

À la manière d'HIRSCHMAN, il est possible d'enquêter sur les arguments auxquels donnent et ont donné lieu les mouvements de population vers Abidjan. J'examinerai les arguments concernant les mobilités spatiales, la durée de vie de ces arguments, leur force ou leur affaiblissement selon les « époques » ou conjonctures économiques générales de la Côte-d'Ivoire, et selon l'identité de ceux qui les font valoir. Cette recherche n'a donc pas pour objectif d'établir quelles pratiques de mobilité sont actuelles et nouvelles, elle porte sur les perceptions des mobilités et sur des types de discours. Cette démarche vise également à éclaircir différences et liens entre les discours tenus par des forces sociales qui exercent directement des fonctions économiques ou politiques — patrons privés, chambre de commerce, Banque mondiale, corps administratifs — et les discours propres aux sciences sociales (ou aux organismes statistiques).

* Sociologue CNRS, CEA, EHESS, 54, bd Raspail, 75006 Paris.

CONJONCTURES

L'une des variables auxquelles rapporter les perceptions de la mobilité sera la tendance économique lorsqu'elle est caractérisée de manière tranchée par les historiens et les économistes¹. Il ne s'agit pas de considérer les périodes incertaines de transition mais le cœur des crises ou des phases d'expansion. Ainsi peut-on retenir pour des moments dépressifs les années 1931-32, 1944-45, 1981-1984, 1987-1991 et pour des phases d'essor : 1924-1928, 1935-1938, 1948-1970 et 1976-1979.

L'usage de cette périodisation vise à distinguer ce qu'il y a de plus constant dans les énoncés par lesquels les agents économiques et les autorités administratives expriment leur expérience des réalités migratoires ; l'enquête sur les années d'avant-guerre n'est pas motivée par une curiosité d'antiquaire, elle permet d'observer, par rapport aux formes de connaissance des problèmes de main-d'œuvre, une situation intellectuelle bien différente de celle qui prévaut en Côte-d'Ivoire à partir du début des années cinquante ; en effet, avant 1950, les milieux gouvernants ne disposaient pas d'instruments de mesure sociale construits par un corps institué, relativement indépendant des pouvoirs économiques et politiques, les jugements ne pouvaient se référer à des données produites par le travail statistique, aussi les discours démographiques de ce temps expriment-ils sans détour des logiques d'intérêts.

Considérons les discours des patrons privés, de la Chambre de commerce, de la Chambre d'agriculture et d'industrie concernant la mobilité. Interviennent des arguments sur les causes et les raisons des mobilités qui portent, d'une part, sur l'offre et la demande de travail. d'autre part, sur l'offre et la demande de régulations. Comment, selon les conjonctures, se combinent et se transforment ces discours ?

DISCOURS EN TEMPS DE PROSPÉRITÉ

1926-1928

La pénurie de main-d'œuvre est constamment proclamée ; pour y remédier, les intérêts privés réclament plus de régulation administrative : « Il faudrait attirer vers la Basse Côte des Mossis. Bien traités,

¹ Ces périodes ont été déterminées à partir des travaux de d'ALMEIDA-TOPOR (1976), CONTAMIN et FAURE (1990), KIPRÉ (1985), TIREFORT (1989).

bien soignés, ces indigènes s'installeraient peut-être petit à petit dans la basse Côte-d'Ivoire comme ils le font d'ailleurs en *Gold Coast* » (Chambre de commerce, 8 avril 1926). « Il faudrait attirer » signifie, à l'époque, dans ce discours, que l'administration devrait inciter-contraindre les Mossis à s'embaucher : conflit récurrent entre deux méthodes administratives, car, comme le note un administrateur qui fit régulièrement des enquêtes sur le travail entre 1917 et 1925, « depuis qu'on recrute de la main-d'œuvre en Côte-d'Ivoire, on vit sur une équivoque » (Raoul Bourguine, 25 avril 1932)² ; à la lettre, les textes régissant le recrutement excluent l'usage de la contrainte administrative au bénéfice des employeurs privés, alors que l'habitude consiste à la leur accorder. Conflit récurrent : il éclate lors des quelques moments politiques (en particulier 1925 et 1936-1938) où les gouverneurs s'efforcent d'interdire la contrainte.

Un deuxième argument est avancé en faveur de la demande de régulation : il consiste à dénoncer l'instabilité des manœuvres qui « désertent » les chantiers forestiers pour les centres urbains et à demander une accentuation du contrôle de la population des centres :

« Une chasse impitoyable dans les centres, aux vagabonds, permettrait de renvoyer dans les cercles d'origine pas mal d'éléments pour l'agriculture » (Maurice Donnefort, exploitant forestier, février 1926)³.

On trouve le même argument mais rédigé selon les conventions administratives — la « chasse impitoyable » devient « effort pour épurer » — dans cette lettre de Maurice Bourguine du 8 juillet 1927⁴ :

« La fréquence des vols a diminué au cours des derniers mois. L'administration locale s'efforce d'autre part d'épurer les grands centres en pourchassant les vagabonds et les sans-travail, pour qu'ils reprennent le chemin de leur village d'origine. La situation, à ce point de vue, n'a rien d'inquiétant, mais elle ne peut devenir absolument nette qu'avec le temps, car ici comme en Europe, les habitants des campagnes sont attirés par le mirage des villes. »

² Secrétaire général de la Côte-d'Ivoire par intérim au gouverneur général de l'AOF, Archives nationales de Côte-d'Ivoire (désormais désignées par ANCI), 5442.

³ « Réponse au questionnaire sur l'emploi de la main-d'œuvre », ANCI, 5500.

⁴ Lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire au président de l'Union coloniale française, ANCI, 3401.

1935-1938

Les années 1935-1938 voient se développer un conflit entre l'administration, qui fait valoir de nouvelles méthodes dans le contexte du Front populaire, et une fraction importante des agents économiques privés qui réclament en premier lieu le maintien de la régulation autoritaire⁵ pour ce qui concerne l'embauche des manœuvres. Ce conflit part d'un constat commun aux deux partis : « il n'y a plus de main-d'œuvre » (Chambre de commerce, 7 mars 1937).

Pour comprendre les migrations de travail, l'Office du travail recourt à un raisonnement qui restera classique : le travailleur salarié « doit se trouver dans des conditions au moins aussi avantageuses que l'indigène, qui, resté chez lui, a cultivé à son compte une parcelle de terre et a revendu un bon prix les produits qu'il en a tirés »⁶. Il en résulte le principe d'augmenter le taux minimum des salaires en fonction de la hausse du coût de la vie. Ainsi des tableaux de prix des denrées de première nécessité sur les marchés urbains sont présentés pour justifier les hausses décidées en décembre 1936 et en septembre 1937. À cette volonté de maintien du pouvoir d'achat par une politique des salaires, les employeurs de la chambre d'agriculture et d'industrie rétorquent notamment par le traditionnel argument de *l'effet pervers* :

« En augmentant encore la solde minimum, on améliore, c'est l'évidence même, le sort du travailleur, mais en même temps on interdit pratiquement à l'employeur d'engager les hommes qui lui sont nécessaires pour la bonne marche de son entreprise » (11 septembre 1937)⁷.

La menace de ne plus embaucher est assez claire : autrement dit, les méthodes adoptées pour remédier au manque de manœuvres auront un résultat contraire à l'intention qui les a inspirées.

HIRSCHMAN (1991 : 50-53) a souligné la fréquence avec laquelle l'effet pervers est invoqué contre les interventions sociales des États dans le champ économique : face à des mesures publiques régulant le

⁵ Le 8 août 1936, Marcel de Coppet est nommé gouverneur général de l'AOF par Marius Moutet, ministre des Colonies du Front populaire ; il restera à Dakar jusqu'au 16 octobre 1938. Mondon est gouverneur de la Côte-d'Ivoire à partir de novembre 1936, il quitte son poste en janvier 1939.

⁶ « Augmentation du taux minimum des salaires », Office central du travail, séance du 15 septembre 1937, procès-verbal, ANCI, 5451.

⁷ « Rapport de la Chambre d'agriculture et d'industrie sur le projet de décret destiné à réglementer le travail indigène en AOF », archives de la Chambre de commerce de Côte-d'Ivoire, Abidjan.

niveau des prix et des salaires, l'effet pervers constitue « un argument qui reparait immanquablement dans les controverses ». Ainsi, en 1937, à la hausse autoritaire du salaire minimum, les employeurs « réactionnaires » rétorquent que l'augmentation tendra à réduire la capacité d'embauche des industriels et des forestiers, de sorte que la mesure aura des effets contraires à ceux attendus par ses partisans : elle ne bénéficiera qu'à une fraction des actifs potentiels et la mobilité de travail sera désorganisée. D'autant que l'affaiblissement simultané du contrôle disciplinaire sur les mouvements de population aurait pour conséquence un « exode » vers la Basse Côte, et en particulier vers les villes, où il est possible de trouver des salaires plus élevés que ceux prévus par les textes. Logique bien connue en période d'expansion : plus le salaire minimum légal est élevé, plus le salaire nominal effectivement proposé s'élève dans les sites, tels Abidjan et la Basse Côte, où l'offre d'emploi est forte. D'où cette conclusion :

« [...] je me demande s'il ne vaudrait pas mieux avertir les colons que, dans un an ou deux, on ne pourra plus trouver un seul travailleur en Côte-d'Ivoire » (Jean Rose, président de la Chambre d'agriculture et d'industrie, 19 octobre 1937)⁸.

Avant même la présence en Côte-d'Ivoire d'un gouverneur de Front populaire, mais après l'arrivée au pouvoir de Léon Blum, la hausse des salaires a été évoquée dans une correspondance officielle. Au gouverneur Lamy qui affirmait l'importance de cette question, Jean Rose, de la Chambre d'agriculture et d'industrie, répond :

« Vous me permettrez toutefois de ne pas être de votre avis lorsque vous dites que la question du salaire joue un grand rôle. La grande majorité des hommes recrutés à l'intérieur de la colonie n'ont aucun besoin et ne cherchent pas à s'en créer ; leur seule raison de vivre, à mon avis, est de bien manger, et j'estime que des travailleurs s'estimeront plus heureux sur des chantiers où ils seront très bien nourris et très peu payés ; ils préféreront ce chantier à un autre sur lequel ils toucheront la ration et la solde réglementaires » (13 juillet 1936)⁹.

Argument extrême : en effet, la thèse « réactionnaire » (au sens neutre de réaction à des politiques qui s'affirment progressistes) la plus courante sur le rapport entre niveau de salaire et mobilité de travail consiste alors à affirmer que la hausse des salaires désorganise l'activité économique, car elle permet aux manœuvres de réunir plus

⁸ Lettre au gouverneur de la Côte-d'Ivoire, *Bulletin de la Chambre d'agriculture et d'industrie de la Côte-d'Ivoire*, n° 13, 1938, Abidjan.

⁹ *Bulletin de la chambre d'agriculture et d'industrie de la Côte-d'Ivoire*, n° 9, 1936, Abidjan.

rapidement « une certaine somme » avec laquelle ils réalisent, dès que cela leur est possible (c'est-à-dire le plus vite possible), les objectifs qui motivent leur travail : ils quittent donc les chantiers sans respecter l'engagement de durée pris avec l'employeur, ce qui provoque un accroissement de l'instabilité et de l'irrégularité¹⁰.

L'argument général du lien nécessaire entre discipline et mobilité s'applique à la population des manœuvres « contractuels » (selon le terme officiel de l'époque) ; en effet les raisonnements diffèrent du tout au tout dès lors qu'il s'agit de travailleurs « volontaires » occupant des emplois spécialisés dans les commerces et les ateliers des villes : le *Rapport annuel sur la main-d'œuvre* pour l'année 1936 estime que ces travailleurs spécialisés sont 4 897 à Abidjan — soit 24 % de la population africaine abidjanaise¹¹ ; en décembre 1936, le minimum des salaires de ces actifs dotés de compétences professionnelles varie entre 6 à 12 francs par jour alors que les contractuels, selon leurs catégories, perçoivent de 1,75 F à 2,50 F — pour ce qui concerne Abidjan ; ces contractuels sont alors principalement employés par les entreprises de travaux publics et de constructions.

La gestion municipale des faubourgs d'Abidjan (Treichville et Adjamé) est orientée par les comportements de la population des actifs professionnels ; en effet, nombre d'entre eux (originaires de Côte-d'Ivoire et des pays voisins) visent une véritable installation citadine et ont la capacité de se faire entendre (ils obtiennent la construction d'une formation scolaire à Treichville en 1938), dans la mesure où leurs savoir-faire sont rares et où leur présence permanente concorde avec les intérêts des employeurs privés et publics. L'un des indicateurs de leur urbanisation est l'importance du mouvement des constructions et de la demande de concessions foncières : à Treichville, en 1938, l'administrateur municipal dénombre 316 immeubles en construction, tandis que 210 demandes de concessions ne peuvent être satisfaites faute de lotissements¹². Les discours qui les concernent forment alors un contraste total avec les jugements appliqués aux contractuels. Un contrôle disciplinaire doit s'exercer pour réguler et contenir les manœuvres ; plus que le salaire, ce pouvoir disciplinaire doit être le déterminant essentiel de leur mobilité tandis que, pour

¹⁰ « Rapport de la chambre d'agriculture et d'industrie sur le projet de décret destiné à réglementer le travail indigène en AOF », 1937, archives de la Chambre de commerce de Côte-d'Ivoire, Abidjan.

¹¹ La population de la commune-mixte d'Abidjan est, au 8 mars 1936, de 23862 habitants dont 1273 Européens et 123 métis (ANCI, 172 et 4427).

¹² « Rapport politique de la commune mixte d'Abidjan », année 1938, ANCI, 3036.

les détenteurs de métiers, c'est le niveau de salaire et les investissements urbains (favorisant l'accès au logement, au dispositif de santé, aux écoles) qui contribuent à les fixer sur les lieux d'emploi.

EXPÉRIENCE DE CRISE : 1931-1932

Pour la première fois, en 1931, un rapport officiel déplore la mobilité de crise vers les villes : jusqu'alors, le raisonnement en terme de « mirage urbain » avait cours, et « l'exode » ne paraissait pas un danger, au contraire. 1931 : les départs vers la ville ne sont plus compris comme un moyen d'échapper au système des recrutements obligatoires — c'est l'interprétation qu'en donnait le *Rapport politique annuel pour 1930* — mais comme réactions à « la fermeture des chantiers de travaux publics, des entreprises forestières » ; « les hommes cherchent un peu partout à louer leurs bras et se réfugient de préférence dans les faubourgs des villes » (*Rapport sur la situation politique de la Côte-d'Ivoire pour l'année 1931*). L'auteur de ce Rapport constate que les départs ne peuvent être empêchés, et son souci principal porte sur l'instabilité chronique des migrants dans les emplois qu'ils occupent :

« Il ne faut pas compter sur eux pour avoir une main-d'œuvre permanente. Ils travaillent quelques jours dans une localité, puis, sans raison, s'en vont dans une autre où ils s'embauchent à des salaires moins élevés ». Ou bien : « Dans les gros centres, la main-d'œuvre libre est, pour l'instant et parce que les entreprises sont fermées ou travaillent au ralenti, assez abondante, mais pas stable. Les hommes s'embauchent et un jour ou l'autre, ils s'en vont, on ne sait pourquoi ; souvent, on les retrouve dans la ville voisine où ils travaillent pour un salaire moins élevé que celui qu'ils touchaient précédemment » (Raoul Bourguine, 25 avril 1932)¹³.

Certaines maisons de commerce craignent que l'afflux des chômeurs n'entraîne des vols à leur encontre : la Chambre de commerce communique cette inquiétude aux autorités (20 juillet 1932) et réclame une protection des établissements privés. Rien de tel n'est décidé. Les contrôles policiers s'opèrent alors sans régularité et par à-coups sur les faubourgs¹⁴, il n'est pas envisagé une garde constante des

¹³ Secrétaire général de la Côte-d'Ivoire par intérim au gouverneur général de l'AOF, ANCI, 5442.

¹⁴ Selon la terminologie des années vingt et trente, seul le quartier établi sur la presqu'île se nommait Abidjan ; quant aux autres sites urbanisés qu'habitaient les Africains, ils étaient qualifiés soit de *faubourgs*, soit de *villages* (LE PAPE, 1985 et 1989).

propriétés privées. Ces contrôles ont un caractère spectaculaire, irrégulier, massif, telle cette « opération » du 6 juillet 1932 : le village d'Anoumabo (futur faubourg de Treichville) a été « entièrement cerné en pleine nuit et la situation de tous les habitants a été examinée. Plus de cinq mille indigènes ont été vus »¹⁵. Cependant, cette surveillance est jugée par ceux qui l'exercent d'une faible efficacité pour contrecarrer les migrations vers Abidjan : saisis au cours de rafles et refoulés dans leur village au titre de la juridiction sur le vagabondage, les inactifs « peu après reprennent le chemin de la grande ville et la vie indépendante qu'ils avaient précédemment goûtée » (*Rapport sur la situation politique pour l'année 1931*)¹⁶. Même constat d'impuissance en 1933 :

« À signaler le nombre toujours croissant des affaires répressives portées devant le tribunal d'Abidjan par suite de l'importance grandissante du centre urbain et de gros travaux en cours d'exécution qui attirent toute une population étrangère difficile à surveiller¹⁷. »

Comme pour toute statistique pénale, on ne sait si l'on doit attribuer l'augmentation du nombre des affaires jugées et des condamnations à une croissance des délits ou à un renforcement du dispositif répressif. Les condamnations pour vagabondage¹⁸ passent de 37 en 1928 à 197 en 1932 et à 411 en 1933 — il s'agit des affaires jugées en matière répressive par le tribunal de premier degré, siégeant à Abidjan. Le nombre des condamnations de ce type prononcées à Abidjan chute à partir de 1934. La population africaine d'Abidjan¹⁹ double entre 1929 (7 800 habitants) et 1933 (16 000 habitants), cette croissance est particulièrement forte entre 1931 (9 400 habitants) et 1933. Il y a donc bien pour le moins coïncidence entre crise économique, amplification du mouvement migratoire et renforcement des contrôles de la population urbaine ; mais en même temps que s'intensifie la surveillance, les gouverneurs affirment leur scepticisme quant à la possibilité de contenir, par les forces de régulation dont ils disposent, l'afflux migratoire. En période d'euphorie économique, ni l'autorité administrative ni les agents économiques privés d'Abidjan ne déplorent cet

¹⁵ « Administrateur-maire d'Abidjan à gouverneur Bingerville », Abidjan, 11 juillet 1932, ANCI, 3495.

¹⁶ ANCI, 3303.

¹⁷ Cercle des Lagunes, rapport politique du 4^e trimestre, 1933, ANCI, 4077.

¹⁸ Les statistiques judiciaires proviennent de ANCI, 3343 et 3367 (pour l'année 1928), ANCI, 703 (pour l'année 1932), ANCI, 155 (pour l'année 1933).

¹⁹ Les dénombremens d'Abidjan proviennent de ANCI, 3192 (pour l'année 1929), ANCI, 2982 (pour l'année 1931), ANCI, 163 (pour l'année 1933).

exode, comme le font au contraire les patrons de chantiers forestiers et d'exploitations agricoles ; en temps de crise, il provoque des craintes mais apparaît incontrôlable.

PERCEPTIONS D'EXPERTS

Années quatre-vingt

Dès 1985, les experts constatent un ralentissement de la croissance d'Abidjan²⁰ ; il est confirmé par le recensement de 1988 qui dénombre 1 929 000 résidents, soit un taux d'accroissement annuel de 5,6 % sur la période 1975-1988, alors qu'il était auparavant de 11 % ; aucun organisme n'envisageait de pouvoir provoquer, par des mesures politiques, une telle transformation : en 1977-78, les services du Plan prévoient un taux annuel de 8,2 % au cours de la période 1980-1985.

La dépression prolongée produit un ralentissement bien plus accentué des mouvements vers Abidjan que celui espéré par les projets d'aménagement du territoire de la fin des années soixante-dix : ce constat entraîne vers des raisonnements qui privilégient l'appel à des causalités conçues sur le modèle de contraintes. Ainsi, dans ses textes les plus récents, la Banque mondiale affirme-t-elle l'inanité des politiques régulatrices :

« [...] nulle part on n'est parvenu à freiner les migrations ou la croissance urbaine », « aucun pays n'a réussi à freiner l'exode rural [...] même pas la Chine » (BANQUE MONDIALE, 1991 : 3 et 23).

Selon cette rhétorique, les dispositifs envisagés ne peuvent être que vains car l'attraction urbaine dépend d'un mécanisme qui « oppose à

²⁰ L'influence du facteur migratoire sur ce ralentissement peut être appréciée ; en effet, le recensement 1988 enregistre deux variables de migration : par rapport au lieu de naissance, par rapport au lieu de résidence en mars 1987. Ainsi les sorties d'une région statistique effectuées à partir de mars 1987 sont-elles saisies dans les régions statistiques d'arrivée : cette mesure permet de dénombrer à Abidjan (considérée comme une région statistique) 51 730 immigrants et 64 920 émigrés ; soit, pour l'année considérée, un *solde migratoire négatif* en ce qui concerne les échanges intérieurs à la Côte-d'Ivoire (ZANOU, 1991 : 8). Rappelons qu'en 1978-79, au cours d'une année, les départs d'Abidjan vers d'autres régions du pays concernent 120 000 personnes, tandis que 160 270 migrants internes arrivent en ville durant la même période ; en direction de l'étranger, il y a 72 600 départs, et de l'étranger, 112 700 arrivées ; ANTOINE et HERRY (1982 : 404) estiment que, sur 12 mois des années 1978 et 1979, Abidjan connaît un solde migratoire positif d'environ 80 000 personnes.

l'ingénierie sociale une barrière insurmontable » (HIRSCHMAN, 1991 : 122) : l'inégalité des revenus et des perspectives d'emploi entre milieu urbain et zones rurales. De fait, même en crise, l'économie abidjanaise continue d'offrir à certaines catégories d'actifs des salaires et des revenus plus élevés que ceux accessibles dans les campagnes ivoiriennes et d'Afrique de l'Ouest (BANQUE MONDIALE, 1991 : 20-23 ; KANBUR, 1990), tandis que la « compression » des emplois, la baisse des salaires, le resserrement des revenus commerciaux et artisanaux entraînent, de la part d'autres catégories, des départs d'Abidjan.

1963-1979

Il est intéressant d'opérer une rétrospective sur les études qui, depuis 1963, ont eu pour objectif de mesurer et, parfois, de prévoir le développement démographique d'Abidjan. En effet, il y a dans ces enquêtes successives un travail pour exprimer avec clarté les arguments et les raisonnements qui fondent l'interprétation des mobilités. L'analyse de cette série permet d'observer le recours constant à quelques schèmes d'explication, en particulier celui qui consiste à projeter dans l'avenir le système de causalités vérifié au moment où l'étude est effectuée. De cette attitude intellectuelle résulte, jusqu'en 1978 (*Perspectives décennales de développement d'Abidjan*, 1978 : 14, 73), une tendance à surestimer l'apport des courants migratoires.

Le Bureau central d'études outre-mer (BCEOM, 1974 : 24) évalue à 788900 la population abidjanaise en mars 1973 ; cette évaluation est construite à partir d'une analyse de photos aériennes, de sondages et d'hypothèses sur les densités d'occupation dans les différents types d'habitat. Ce chiffre concorde avec le taux de croissance de 12 % prévu, en 1966, par la Société d'économie et de mathématique appliquées²¹. Cependant, en 1974, l'État ivoirien envisage de limiter les migrations par une politique d'aménagement du territoire (DUBRESSON,

²¹ En 1966, la Société d'économie et de mathématique appliquées (Sema) définit deux hypothèses de croissance. Selon une première hypothèse, qui paraît la plus vraisemblable aux auteurs de l'étude, le courant migratoire observable entre 1955 et 1965 se maintiendrait, la ville compterait en 1975 une population de 1075000 Africains domiciliés ; cela aurait pour conséquences une hausse du taux de chômage et une baisse des revenus d'environ 40 %, mais le mouvement ne serait cependant pas remis en question car « les motivations économiques ne constituent que l'un des éléments explicatifs des migrations » (SEMA, 1966 : 13-14). En fait, au recensement de 1975, la population africaine du Grand Abidjan est de 917000 habitants, l'accroissement des années 1955-1975 correspond à un taux de 11 % — l'apport migratoire a été de 8.5 % par an (*Recensement général de la population 1975*).

La seconde hypothèse suppose une liaison causale immédiate entre situation économique et faits migratoires : le ralentissement de la croissance des revenus et le chômage entraîneraient des départs de citoyens et limiteraient les arrivées d'immigrants.

1989 : 253-260), mais ces objectifs ne seront formalisés que dans le plan quinquennal de développement 1976-1980. Le rédacteur du rapport BCEOM n'introduit donc pas dans ses calculs l'hypothèse d'une régulation politique qui réduirait les flux migratoires vers la capitale ; il conserve le modèle d'expansion antérieur ; l'effet d'attraction l'emporterait et les « contraintes économiques » (affaiblissement des possibilités d'emploi, baisse des niveaux de revenu) n'auraient qu'une incidence limitée sur les comportements migratoires :

« Les effets de régulation de ces contraintes ne se manifesteront que très faiblement » (BCEOM, 1974 : 26).

D'où le choix d'une hypothèse de croissance annuelle de 11,5 % entre 1973 et 1980, qui aboutirait à une population de 1 650 000 habitants en 1980. Hausse surévaluée, en effet l'*Enquête démographique à passages répétés* (ANTOINE et HERRY, 1982 : 3, 17, 405), conduite en 1978-79, estime que l'agglomération atteint 1 350 000 personnes au milieu de l'année 1979 — les trois passages d'enquête permettent de calculer qu'à cette époque la croissance annuelle est d'environ 10,5 %.

En 1977-78, les perspectives de développement démographique sont liées, par les services du Plan, à l'hypothèse que la politique d'aménagement du territoire réduira la croissance d'Abidjan au cours des années quatre-vingt : celle-ci connaîtra un taux annuel de 8,2 % entre 1980 et 1985, puis de 6,5 % entre 1985 et 1990. Selon ces prévisions, la population du Grand Abidjan atteindrait, en 1980, 1 545 000 habitants et, en 1990, 3 150 000 habitants (*Perspectives décennales de développement d'Abidjan*, 1978 : 14, 73). Les experts des *Perspectives* se déclarent sceptiques sur de telles hypothèses qui supposent soit un contrôle de l'émigration étrangère, soit une réduction de « l'écart économique et social entre zones de départ et zones d'accueil » (*Perspectives décennales de développement d'Abidjan*, 1978 : 31-32) ; ils les retiennent cependant car elles constituent des projections officielles, validées par les autorités publiques en période d'assurance régulatrice. On sait maintenant, par le recensement de 1988, que ces prévisions, formulées à partir d'une hypothèse de maîtrise politique des migrations, n'ont pu anticiper correctement les résultats démographiques constatés après qu'avaient baissé, de manière durable, l'emploi, les salaires et les revenus urbains.

UNE TENDANCE : LA POURSUITE DES MIGRATIONS FÉMININES

Si globalement, en particulier pour les courants migratoires internes, on mesure bien la baisse de la force d'attraction d'Abidjan, il reste

que les éléments ne sont pas encore diffusés (au printemps 1992) qui permettraient de corriger un jugement général formulé à partir des données agrégées que livrent les premiers rapports sur le *Recensement général de la population et de l'habitat-1988* (ZANOÛ, 1991). Cependant, au moins une tendance, vérifiée dès la période 1975-1979, se perpétue.

Le *RGPH-1988* fait ressortir que les « migrants internes » à destination d'Abidjan, sur douze mois des années 1987-88, sont majoritairement des femmes : 116 femmes pour 100 hommes (ZANOÛ, 1991 : 11). C'était déjà le cas entre 1975 et 1979, à la fois pour les migrants internes de nationalité ivoirienne et les immigrants internationaux africains : quelle que soit leur nationalité, « on observe une sur-féminité sensible chez les enfants de moins de 15 ans » (DUREAU, 1987 : 321-323). « Pour les âges compris entre 5 et 20 ans, la sous-représentation masculine est générale sans qu'il soit possible d'en bien déterminer les causes en particulier pour les étrangers » (ANTOINE et HERRY, 1982 : 124) ; ainsi ce phénomène a-t-il d'abord laissé perplexes les observateurs les mieux informés²² ; or, en 1988, il est toujours attesté que la population abidjanaise, toutes nationalités confondues, comprend une proportion de femmes nettement supérieure à celle des hommes dans trois groupes d'âge, 5-9 ans, 10-14 ans et 15-19 ans²³. Ce qui pouvait paraître une dimension conjoncturelle a les caractères d'une tendance commune aux périodes d'essor et de dépression²⁴. Comment expliquer que se soit maintenue, en 1988, la supériorité relative des courants migratoires de jeunes femmes par rapport aux courants masculins relevant des mêmes catégories d'âges ?

La SEMA (1964 : 13-14 ; 1965 : 5) constate, entre 1955 et 1963, parmi les Africains domiciliés, « une sensible augmentation relative » de la population féminine qui « affecte essentiellement les tranches de 0 à

²² L'analyse formulée en septembre 1984 a dépassé la phase de perplexité (ANTOINE et GUILLAUME, 1984).

²³ En 1988, la proportion de femmes, par tranches d'âge, est de 51,3 % (5-9 ans), 56,7 % (10-14 ans) et 58,4 % (15-19 ans) ; elle était, en 1978-79, de 52,5 % (5-9 ans), 59 % (10-14 ans) et 58,2 % (15-19 ans).

²⁴ Dès le premier recensement d'Abidjan (1955), alors que la population africaine domiciliée est globalement à majorité masculine (le taux de masculinité est de 139), on observe, dans le quartier de Treichville, et surtout dans ce quartier, que les catégories 5-9 ans et 10-14 ans sont à majorité féminine (Recensement d'Abidjan 1955 : 19) ; ceci n'est pas propre aux ethnies akan ; c'est également le cas, de manière nette, des Ivoiriens classés sous l'appellation Bété ; pour toutes les ethnies et nationalités (africaines), ces classes d'âge sont celles où l'on se rapproche le plus de l'équilibre des sexes : la détermination culturelle souvent invoquée n'est donc qu'un élément faiblement explicatif de la mobilité générale des jeunes filles ; sans doute permet-elle de comprendre le caractère pionnier de certaines migrations féminines, en particulier celles des femmes baoulé.

15 ans » et une croissance « très importante » des taux d'activité féminine. On sait qu'il est impossible de construire sur une réalité chiffrée convaincante les liens entre migrations et activités féminines au cours de la période 1955-1975 ; nombre d'activités exercées par les citadines risquaient d'être jugées illégales (elles n'étaient pas déclarées) ou ne se distinguaient pas, en raison des principes d'enquête, d'occupations familiales. Dans ce contexte, aucune explication ne peut être donnée à l'importance des courants migratoires de jeunes femmes — la SEMA (1965 : 119-121) prévoit même le déclin des commerces alors appelés « traditionnels » où les femmes occupent une place essentielle ! Il faut recourir aux documents d'archives et aux témoignages oraux pour percevoir l'extension et les modalités des négoce féminins pratiqués hors règlements — mais cela n'en donne pas la mesure.

Administrateur-maire d'Abidjan au gouverneur de la Côte-d'Ivoire (29 janvier 1952) :

« [...] une grande partie des fonctionnaires se livrent, en dehors de leurs fonctions publiques, à des opérations commerciales, soit directement, soit par l'entremise de leurs femmes. Il s'ensuit que la Cité des fonctionnaires est devenue un lieu de transaction et de trafic très actif. De nombreux camions et taxis ne cessent d'y stationner, des affaires s'y traitent, des marchandises sont entreposées dans les logements ou à leurs abords [...] ». Également ce rapport du commissaire de police de Treichville : « [...] la plupart des femmes des fonctionnaires africains se livrent au commerce et, malgré des multiples observations, continuent à écouler leur marchandise à l'intérieur et aux abords du camp, au mépris des règlements en vigueur » (23 janvier 1952)²⁵.

Les premières données d'ensemble véritablement analytiques sur les courants migratoires féminins proviennent de l'*Enquête démographique à passages répétés 1978-1979*, en particulier des résultats qui concernent les enfants confiés et la composition des ménages. Des corrélations sont établies : la présence de jeunes filles confiées est forte parmi les ménages dont le responsable est soit une femme, soit un salarié des catégories « moyennes » ivoiriennes (ANTOINE *et al.*, 1987 : 197) ; une explication est donnée : la mobilité de ces jeunes filles est due à une « demande de main-d'œuvre domestique » (ANTOINE et GUILLAUME, 1984 : 10). Ce diagnostic vaut-il au-delà de la période d'expansion où l'enquête fut effectuée ?

Les effets sociaux de l'ajustement économique mis en œuvre depuis 1981 sont encore peu connus bien que la baisse générale des revenus salariaux et non salariaux ainsi que les réductions d'effectifs salariés

²⁵ ANCI, 851.

aient été mesurées. Cependant, par des enquêtes conduites en 1985-86 à Abidjan, nous avons observé, entre jeunes gens et jeunes filles de nationalité ivoirienne, une disposition différente à l'égard de l'emploi dans l'artisanat et le petit commerce (VIDAL et LE PAPE, 1986) ; si les premiers, même inactifs, manifestent fréquemment une réticence à s'y engager, ce n'est pas le cas des jeunes Ivoiriennes, en particulier lorsqu'elles viennent de quitter leurs villages. Il est établi également que l'apport des jeunes filles à l'économie des ménages urbains n'est pas suffisamment décrit par la notion de tâches domestiques. Plusieurs études ont enregistré la fréquence de l'association entre maris-salariés moyens (ouvriers, employés) et épouses-artistes (ou commerçantes). Cette forme de société conjugale sollicite fortement les migrations féminines, non pas simplement parce que les jeunes filles assurent des tâches domestiques, mais aussi, et de manière très fréquente, parce qu'elles assistent les femmes actives professionnellement, parce que leur assistance est nécessaire à l'exercice de ces activités (VIDAL, 1985). Ce scénario conserve sa pertinence en période de dépression, quand les diminutions de salaires ou les « compressions » des actifs masculins donnent une importance accrue aux revenus des épouses ; il pourrait donc expliquer que se soit maintenu un fort courant migratoire de jeunes femmes.

SUR LA THÈSE DE L'INANITÉ

Lorsque la Banque mondiale affirme l'incapacité des États à maîtriser l'exode rural, son jugement relève des rhétoriques de l'inanité, de ces raisonnements dont les derniers mots sont des « lois immanentes que l'action humaine est impuissante à modifier » (HIRSCHMAN, 1992 : 106). La loi invoquée en l'occurrence rapporte l'attraction urbaine à la supériorité réelle des salaires et des revenus citadins. Il reste que les mesures d'ajustement, par leurs effets sur les salaires, les revenus et l'emploi, ont modifié les équilibres entre villes et zones rurales.

Observatrice des économies du Sud, la Banque mondiale ignore, dans son *Ordre du jour* de politique urbaine (BANQUE MONDIALE, 1991), les phénomènes qui ne concordent pas avec les arguments qu'elle défend. Ainsi ne considère-t-elle pas le ralentissement des mouvements migratoires vers certaines métropoles, Abidjan notamment ; or, ce ralentissement est lié à la baisse des salaires et à la contraction de l'emploi préconisées par la Banque depuis 1981. En la matière, il n'y a pas lieu de soumettre à la thèse de l'inanité les mesures d'ajustement, même si leurs effets sur les comportements migratoires représentent une conséquence involontaire de l'action publique.

Mettre en doute la possibilité d'influencer les migrations constitue, depuis les années trente, un énoncé politique stable, quels que soient les détenteurs d'autorité. Cette continuité permet d'établir une constante des rhétoriques de l'inanité observables en soixante-cinq ans d'histoire abidjanaise : lorsque les autorités publiques y recourent, elles omettent très généralement d'observer les conséquences de leurs propres actions, que celles-ci accentuent ou affaiblissent l'attraction urbaine. Comme HIRSCHMAN (1991 : 131), nous concluons que « le défaut de l'argument est d'aller trop vite en besogne, de conclure trop tôt à l'inanité ».

BIBLIOGRAPHIE

- ANTHEAUME (B.), BLANC-PAMARD (C.), CHALÉARD (J. L.) *et al.* (éd.), 1989 — *Tropiques, lieux et liens, Florilège offert à P. Péliissier et G. Sautter*, Paris, Orstom, coll. *Didactiques*.
- ADJE (K. G.), 1991 — *Structure de la population. Séminaire national de présentation des résultats du RGPH-1988*, direction de la Statistique et de la Comptabilité nationale, Abidjan.
- ALMEIDA-TOPOR (H.), 1976 — Introduction à une étude graphique de la crise, *Revue française d'histoire d'ouïre-mer*, tome LXIII, n° 232-233 : 713-776.
- ANTOINE (Ph.) et HERRY (C.), 1982 — *Enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan*, direction de la Statistique-Orstom, Abidjan.
- ANTOINE (P.) et GUILLAUME (A.), 1984 — « Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés », colloque *Les familles aujourd'hui*, Genève, *multigr.*
- ANTOINE (P.), DUBRESSON (A.) et MAMOU-SAVINA (A.), 1987. — *Abidjan « côté cours »*, Paris, Karthala-Orstom.
- BANQUE MONDIALE, 1991 — *Politique urbaine et développement économique : un ordre du jour pour les années quatre-vingt-dix*, Washington, DC.
- BCEOM, 1974 - *Projet de développement urbain d'Abidjan. Politique d'habitat et de promotion foncière. Démographie, activités, emplois, revenus*, Abidjan, ministère des Travaux publics et des Transports.
- CONTAMIN (B.) et FAURÉ (Y.-A.), 1990 — *La bataille des entreprises publiques en Côte-d'Ivoire*, Paris, Karthala-Orstom.
- DUBRESSON (A.), 1989 — *Villes et industries en Côte-d'Ivoire. Pour une géographie de l'accumulation urbaine*, Paris, Karthala.
- DUREAU (F.), 1987 — *Migration et urbanisation. Le cas de la Côte-d'Ivoire*, Paris, Orstom, coll. *Études et thèses*.
- HIRSCHMAN (A. O.), 1991 — *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris, Fayard.
- HIRSCHMAN (A. O.), 1992 — L'argument intransigeant comme idée reçue. En guise de réponse à Raymond Boudon, *Le débat*, n° 69 : 102-108.
- KANBUR (R.), 1990 — *La pauvreté et les dimensions sociales de l'ajustement structurel en Côte-d'Ivoire*, Washington, DC, Banque mondiale.
- KIPRÉ (P.), 1985 — *Villes de Côte-d'Ivoire 1893-1940*, tome II, Abidjan, Nouvelles Éditions africaines.

- KOUASSI (L.), 1991 — *Caractéristiques socio-économiques de la population*. séminaire national de présentation des résultats du RGPH-1988, Abidjan, direction de la Statistique et de la Comptabilité nationale.
- LE PAPE (M.), 1985 — De l'espace et des races à Abidjan entre 1903 et 1934. *Cahiers d'études africaines*, vol. XXV (3), n° 99 : 295-307.
- LE PAPE (M.), 1989. — « Récits d'espaces. Les premiers faubourgs d'Abidjan », in ANTHEAUME *et al.* (éd.), 1989 : 296-302.
- Perspectives décennales de développement d'Abidjan*. Rapport de première phase, 1978 — Abidjan, ministère des Travaux publics, des Transports, de la Construction et de l'Urbanisme.
- Recensement général de la population 1975*. Agglomération du Grand-Abidjan. 1978 — Abidjan, direction de la Statistique.
- SEMA, 1964 — *Étude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan. État de la population d'Abidjan en 1963*, rapport n° 3, tome II, Abidjan.
- SEMA, 1965 — *Étude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan. Perspectives d'emploi*, rapport n° 5, Abidjan.
- SEMA, 1966 — *Étude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan. Hypothèses d'urbanisation*, rapport n° 14, Abidjan.
- SEMA, s. d. — *Étude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan. Hypothèses d'urbanisation*, rapport n° 14, Abidjan.
- TIREFORT (A.), 1989 — *Européens et assimilés en Basse Côte-d'Ivoire, 1893/1958-1960*, thèse d'État, Bordeaux, université de Bordeaux-III, *multigr.*
- VIDAL (C.), 1985 — « L'artisanat féminin et la restauration populaire à Abidjan », in *Femmes et politiques alimentaires*. Paris, Orstom, coll. *Colloques et séminaires* : 548-556.
- VIDAL (C.) et LE PAPE (M.), 1986 — *Pratiques de crise et conditions sociales à Abidjan, 1979-1985*, Abidjan, CNRS-Orstom.
- ZANOU (C. B.), 1991 — *Migrations*, séminaire national de présentation des résultats du RGPH-1988, Abidjan, direction de la Statistique et de et de la Comptabilité nationale.